

## Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 09 novembre 2021
Pierre RAUZADA
Président
pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : rue Ferrandière : toujours rien !

Déplacements & Stationnement - Fiche N°72

A l'attention de monsieur Fabien BAGNON Vice-président de la Métropole

## Monsieur,

Suite aux élections métropolitaines de juin 2020, nous nous sommes rencontrés dans votre bureau pour un entretien de près de deux heures le 27 août de la même année. Durant cet entretien, j'ai abordé énormément de thèmes concernant la sécurité, le cheminement, le bien-être des piétons, et ce à travers différentes parties bien distinctes.

Une de ces parties a concerné nos échecs puisqu'elle était intitulée « Quatre demandes historiques des Droits du piéton ». Quatre demandes qui, au fil des nombreuses années, sont restées vaines. J'ai commencé mon propos par la plus ancienne de ces quatre demandes, par notre plus « vieux combat » : la rue Ferrandière dans le 2e arrondissement de Lyon.

Je vous ai relaté que ce combat avait plus de 25 ans, presque 30 ans maintenant!! En effet, depuis 1994, nous demandons avec force et conviction que la rue Ferrandière soit bornée pour que cesse le transit 24h/24 des voitures et camionnettes dans la partie centrale de la rue de la République, aire piétonne allant des Cordeliers jusqu'à la place de la République.

Je vous ai précisé que nous demandons simplement des bornes rétractables levées à partir de 11H30, exactement sur le modèle des autres rues de cette partie centrale que sont les rues de Grenette, Tupin et Thomassin.

Je vous ai enfin rappelé que pour cette « simple » demande favorable aux piétons, pour que la cité soit plus humaine, les maires successifs de Lyon nous ont toujours dit non : M. Michel Noir, M. Raymond Barre, et M. Gérard Collomb. Idem pour les maires successifs du 2ème arrondissement : M. Albéric De Lavernée, puis M. Denis Broliquier.

Aussi, quelle n'a pas été ma surprise de vous entendre dire que la rue Ferrandière allait être emblématique de ce que la Métropole veut réaliser en faveur des piétons.

Soit j'ai mal compris vos propos, soit vos paroles ont dépassé votre pensée, mais un fait est certain car incontestable : plus d'une année après notre entretien, la rue Ferrandière n'est toujours pas bornée et donc le transit motorisé continue d'exister 24h/24 dans la partie centrale piétonne de l'artère majeure de la Ville de Lyon qu'est la rue de la République.

Or, je veux vous signaler que j'ai eu un entretien avec le Maire du 2e arrondissement le 6 octobre 2020. Relatant précisément notre demande et notre échec sur la rue Ferrandière, Pierre OLIVER n'a certes pas dit oui à notre demande mais il n'a pas dit non comme ses prédécesseurs. Pour lui, et j'espère vraiment ne pas trahir ses propos, c'est une demande légitime à étudier.

Quoi qu'il en soit, au nom des Droits du piéton, je réitère officiellement notre demande de bornage de la rue Ferrandière dans les conditions explicitées plus haut. Cette demande précise est à déconnecter totalement du projet de piétonnisation de la Presqu'île qui – c'est une certitude – ne pourra pas empêcher à 100% et 24h/24 toute circulation motorisée dans cet espace majeur de la Ville de Lyon.

Je vous adresse, Monsieur le Vice-président, mes très sincères salutations.

- Copie pour information :
   M. Pierre OLIVER / Maire du 2e arrondissement
   M. Valentin LUNGENSTRASS / Adjoint au Maire de Lyon
   Le Progrès Quartiers